

2019/12/19

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/19

Objet : PROPOSITION DE POSTE D'ANIMATION DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TERRITOIRE D'INDUSTRIE OUEST ET SUD CREUSOIS », DE PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET D'AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 11 décembre 2019, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – DUGAY – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – SCAFONE – GRENOUILLET – LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – SUCHAUD – MOREAU – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. JUILLET – RIGAUD – SIMONET – GAUCHI – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – GUILLAUMOT – LAINE – CALOMINE et TOUZET ; Mmes COLON – DESSEAUVE – DURANTON – HYLAIRES et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. CHAUSSECOURTE.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. ROYERE.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD.

Suppléances :

Mme MOREAU remplace M. GAUCHI et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	45			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
44	-	1			

Vu la délibération n°2019/12/03 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 approuvant le protocole d'accord relatif au dispositif « territoire d'industrie » sur l'Ouest et

Vu la délibération n°2019/10/05 du Conseil communautaire en date du 23 octobre 2019 portant, notamment, maintien d'un poste d'ingénieur au sein du tableau des effectifs pour l'animation forestière;

Vu l'arrêté n°2019/212bis RH portant contrat à durée déterminée du 1^{er} décembre 2019 au 23 mars 2020 pour l'animation forestière;

Considérant que l'agent en poste actuellement, sur les missions d'animation forestière, remplit les conditions pour prétendre à un Contrat à Durée Indéterminée, à compter du 24 mars 2020, et que l'autorité territoriale, après avis favorable du Conseil communautaire du 23/10/2019, souhaite lui proposer un CDI à compter de cette date;

Le Président rappelle qu'une proposition de fiche-action intitulée « soutenir la filière bois » a été présentée au Conseil lors de sa séance du 5 décembre 2019, en vue de mettre au point le futur contrat du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois. Cette fiche-action comprend deux volets :

- volet 1 : soutien à l'animation forestière, dont animation de la filière industrielle bois, déjà en cours sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest et à étendre au territoire des deux autres EPCI partenaires (Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et Creuse Grand Sud);
- volet 2 : préparation / mise en œuvre d'une charte forestière sur les 3 EPCI.

Le Président rappelle également que les deux autres EPCI partenaires prévoient également de porter une animation similaire sur les filières « métallurgie » et « arts textiles / arts tissés ».

Le Président informe en outre que Mme la Préfète de la Creuse a proposé de mobiliser des crédits de l'Etat, au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire), soit 80 000 €, pendant deux années (2020 et 2021), afin de soutenir une ingénierie dans le dispositif « territoire d'industrie ».

D'un commun accord, les 3 Présidents des EPCI partenaires ont sollicité une affectation de ces crédits sur les 3 postes d'animation de filières (bois, métallurgie, arts textiles / arts tissés) qui aboutirait à une répartition égale de cette enveloppe entre les 3 EPCI, à savoir 26 666,67 € par Communauté de communes pendant 2 ans.

Le Président précise que seuls les salaires chargés de contractuels sont éligibles aux crédits du FNADT.

Le Président rappelle que la Communauté de communes emploie dans ses effectifs un agent contractuel qui bénéficiera, après plusieurs années en CDD, d'un CDI à compter du 24 mars 2020. Au vu de cette expérience d'animation forestière, référente dans le département et désormais bien identifiée auprès des élus et des professionnels, il propose que la Communauté de communes porte le poste d'animation de la filière industrielle bois afin d'intervenir sur l'ensemble du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois. Cette intervention représenterait au moins 0,36 ETP du poste.

La nature des missions de la fiche de poste de l'agent reste inchangée, mais il convient de l'adapter pour faire référence à ce temps de travail dédié au territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois.

Les objectifs de cette animation de la filière industrielle bois sont les suivants :

- Maintenir et développer les activités industrielles liées à la valorisation du bois :
 - o Par un soutien et un accompagnement de proximité à la gestion des projets auprès des autorités compétentes et des banques.
 - o En diminuant le nombre d'interlocuteurs institutionnels (notion de guichet ou de référent unique).
 - o Par la mise en place d'un système de résolution des problèmes, par l'activation rapide d'un réseau de contacts de partenaires qualifiés référents.
- Favoriser la mutualisation des moyens et les circuits courts pour développer une véritable valeur ajoutée dans les matériaux et l'élaboration de produits bois, en profitant de la proximité de la matière première.
- Développer les relations entre les entreprises de la filière bois du territoire d'industrie.

- Valoriser le territoire d'industrie et ses savoir-faire par la définition d'un projet sur la filière industrielle bois et ses emplois industriels, véritable enjeu particulier par un message clair et sans jargon.

Le Président expose ensuite le contenu des missions attendues qui concerne 4 actions principales sur les 3 années du dispositif « territoire d'industrie » et une action complémentaire, en amorçage :

- Action 1 : connaissance, création et utilisation des outils de promotion de la filière.
- Action 2 : créer des liens efficaces et de confiance avec l'ensemble des collectivités locales, les professionnels de la filière et les organismes partenaires.
- Action 3 : faire utiliser le bois dans les projets de construction et de valorisation énergétique des Communes et des partenaires.
- Action 4 : concevoir et mettre en œuvre un programme d'animation économique pour les entreprises industrielles du bois.
- Action 5, complémentaire, en amorçage pour mise en œuvre à horizon 2021 – 2022 : étude d'opportunité et de faisabilité d'une charte forestière commune aux 3 EPCI.

Le Président précise que le temps d'animation dédié au territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois portera principalement sur les actions 1 et 4. Une nouvelle proposition de fiche de poste de l'agent contractuel a été établie et est jointe en annexe à la présente délibération.

Le Président, en référence au courrier de Mme la Préfète de la Creuse en date du 20 novembre 2019 et aux échanges qui l'ont suivi, présente le plan de financement prévisionnel pour les années 2020 et 2021 :

Dépenses prévisionnelles sur 2 ans * (en € HT)	Recettes sur 2 ans**
Salaire chargé* 1 ETP contractuel sur l'animation de la filière bois 74 000,00 € -dont 0,36 ETP affectés au territoire d'industrie 26 666,67 €	Etat (FNADT – ingénierie territoire d'industrie)– 36,04% 26 666,67 € Autofinancement 63,96% 47 333,33 €
Total dépenses 74 000,00 €	Total recettes 74 000,00 €

*Base : salaire chargé à 36 576,12 € / an (3 048,01 € mensuels), arrondis à 37 000 € pour évolution rémunération sur les 2 années.

** : Base de subvention FNADT : 13 333,335 € / an.

Le Président ajoute que, d'un commun accord, chacun des 3 EPCI partenaires supportera sa part d'autofinancement sur le poste d'animation de filière qu'il portera, sans répercussion financière sur les 2 autres.

Le Président, considérant l'intérêt des missions pour l'animation de la filière industrielle bois, dans le cadre du dispositif « territoire d'industrie », et la proposition de financement associée de l'Etat, pour les années 2020 et 2021, demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les missions de l'animation et sur ce plan de financement prévisionnel.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le portage d'une animation de la filière industrielle bois par la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « territoire d'industrie » sur l'Ouest et le Sud Creusois, sur 3 années (2020-2022).
- Approuve, en conséquence, les missions de la nouvelle fiche de poste de l'agent contractuel référent, exerçant déjà au sein de la Communauté de communes, avec une partie de ses missions ciblées sur la filière industrielle bois à l'échelle du territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois, ce qui représenterait 0,36 ETP.
- Approuve le plan de financement prévisionnel sur les années 2020 et 2021 tel que présenté précédemment.

- Autorise le Président à solliciter les crédits du FNADT auprès de l'Etat
- Autorise le Président à déposer la demande de financement correspondante et à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

